



Service de la population
Office de l'état civil

PPM1



Formulaire à remplir pour l'ouverture d'une procédure préparatoire de mariage

Formulaire pour les fiancés :

 Dont les deux possèdent la **nationalité suisse**

et

 Dont au moins l'un des deux **est domicilié dans le canton de Vaud.**

Dossier complet* à envoyer par courrier à l'adresse :

Service de la population
(DELLED9D)
6p
1014 Lausanne

* Formulaire (1 pages) + annexes / documents requis



Service de la population
Office de l'état civil

Ouverture d'une procédure préparatoire de mariage Fiancé-e-s de nationalité suisse

L'officier-ère de l'état civil se chargera de prendre contact avec vous pour vous communiquer la date du rendez-vous ainsi que celle de la célébration si différente.

Vous pouvez consulter notre site Internet www.vd.ch/etat-civil pour de plus amples informations et découvrir nos salles des mariages.

Conformément à l'article 100 du code civil suisse, la célébration du mariage peut avoir lieu au plus tard **3 mois après** la clôture de la procédure préparatoire de mariage.

Les autorités de l'état civil ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des engagements pris par les fiancés à l'égard de tierces personnes avant toute confirmation de la date souhaitée par l'officier-ère.

Lieu et date,

Signature manuscrite
Fiancé-e 1

Lieu et date,

Signature manuscrite
Fiancé-e 2